



Pôle d'activité n°2 : **Réalisation du transport en toute sécurité**



Utiliser un chronotachygraphe analogique

Je découvre et j'apprends...

1 – Principe d'utilisation d'un tachygraphe analogique

Avec un tachygraphe analogique, les activités du conducteur sont inscrites sur un disque en papier recouvert d'une couche de carbone.

Des stylets métalliques vont "graver" cette couche de carbone pour lui donner cette écriture " noire sur blanc" qui fournira un enregistrement précis des activités du conducteur, de la vitesse de circulation du véhicule et de la distance parcourue.



Un disque correspond à une journée d'activité et donc peut enregistrer jusqu'à 24 heures d'activités.

Attention, le disque doit impérativement être clôturé avant de dépasser cette limite des 24 heures d'utilisation et au besoin être remplacé par un autre disque.

2 – Précautions d'utilisation à la prise en charge du véhicule

2.1 – Vérifier que l'appareil est bien à l'heure



Vérifier que l'appareil est bien à l'heure !

Cette vérification se fait principalement lors des passages de l'heure d'été à l'heure d'hiver (et inversement) mais attention de vérifier régulièrement le réglage de l'heure de l'appareil.

Pour les plus vieux modèles avec indication de l'heure avec une horloge à aiguilles intégrée (photo ci-contre), persiste le risque que l'appareil soit décalé de 12 heures !

2.2 – Vérifier la compatibilité disque / appareil

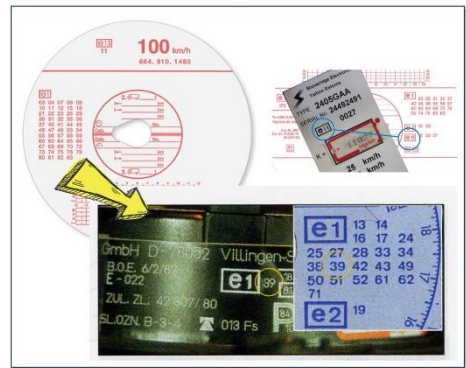
Attention, n'importe quel disque entre dans n'importe quel appareil et pourtant, il faut impérativement respecter la compatibilité entre le disque et l'appareil !

L'utilisation d'un modèle non homologué entraînant là aussi une sanction possible, attribuée au conducteur, de 750€.



Si la dimension extérieure de tous les disques est identique, et si tous les disques paraissent semblables, il n'en reste pas moins que le rayon des espaces prévues pour recevoir les "inscriptions" du tachygraphe diffèrent d'un disque à un autre d'où l'obligation de compatibilité appareil / disque.

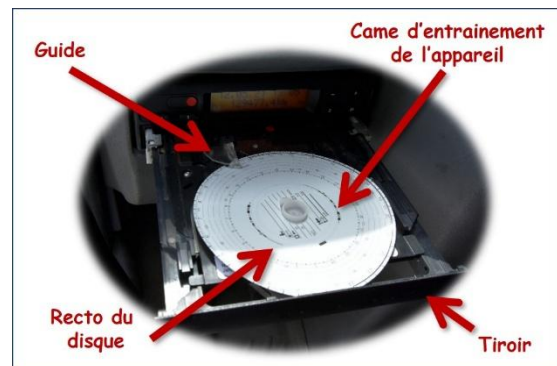
Le disque doit comporter sur son verso, la même mention (e1xx, e2xx, e3xx ou e11xx que celle indiquée sur l'appareil).



2.3 – Insérer correctement le disque dans l'appareil

La surface " recto " du disque est recouverte d'une couche de carbone. Le tachygraphe est équipé de stylets qui vont marquer le disque. Ces marques " noires sur blanc " dans le carbone, vont permettre d'inscrire au minimum, l'activité du conducteur (sélectionnée par le conducteur sur le "commutateur" de l'appareil), la vitesse de circulation du véhicule, les distances parcourues...

C'est ainsi qu'il sera possible de contrôler l'activité du conducteur pour chaque moment de la journée. Attention, il faut donc positionner la face "carbone " du disque vers les stylets de l'appareil. Presque tous les tachygraphes analogiques respectent la règle suivante : pour bien insérer un disque le verso doit être lisible lorsqu'on positionne le disque sur la came d'entraînement de l'appareil.



2.4 – Fermer correctement l'appareil et sélectionner l'activité de « départ »

Le conducteur sélectionne avec le commutateur n°1 la position correspondant son activité.



Si le tachygraphe dispose d'un commutateur n°2, c'est qu'il est conçu pour recevoir 2 disques simultanément pour la situation particulière de la conduite en double équipage.

La position "2" du disque et le sélecteur d'activités n°2, associés à ce disque, sont réservés au 2ème conducteur qui se trouve en position de passager à bord du véhicule.

Attention, au moment de partir, il est important que le sélecteur d'activité soit en position "Autres tâches"

3 – Utilisation du tachygraphe en cours de journée

3.1 – Lorsque le véhicule est en déplacement

La grande majorité des tachygraphes analogiques, que l'on peut rencontrer sur des véhicules mis en circulation avant 2006 et qui sont encore utilisés aujourd'hui, n'ont pas de position " conduite ".

En effet, ces appareils sont directement reliés aux roues du véhicule, et ils se mettent eux même dans cette position dès que le véhicule entre en mouvement. Cette liaison permet aussi l'enregistrement de la vitesse du véhicule (avec inscription sur le disque).

De ce fait il n'y a aucune action attendue du conducteur sur le tachygraphe pendant la conduite.



3.2 – Lorsque le véhicule est à l'arrêt

3.2.1 – Arrêt du véhicule en circulation

En circulation, si vous êtes amenés à vous arrêter (pour un feu tricolore, un Stop, une règle de priorité ou autres situations d'arrêts), vous n'avez pas lieu d'intervenir sur le tachygraphe. Lorsque le véhicule est immobilisé et que les roues ne sont plus en mouvement, le tachygraphe bascule de lui même sur la position sélectionnée par le conducteur. Voilà pourquoi avant de partir, le conducteur a veillé à placer son sélecteur sur cette position "autres tâches" !

Ces arrêts momentanés font partie intégrante de l'activité de conduite, la présence du tachygraphe à bord ne doit pas perturber cette activité, voilà pourquoi aucune action du conducteur sur l'appareil n'est demandée !



3.2.2 – Arrêt du véhicule hors circulation

Dès que le conducteur immobilise son véhicule hors du contexte normal du déplacement du véhicule et des conditions de circulation, il doit immédiatement placer son sélecteur d'activité sur la position qui convient.

- S'il doit procéder à des activités autres que la conduite, mais restant en lien avec son exercice professionnel (un chargement, un déchargement, un avitaillement en carburant...) alors le conducteur place le sélecteur sur la position " autres tâches " (avec les 2 marteaux entrecroisés).
- S'il n'exerce aucune activité, sur la demande de son employeur par exemple, mais qu'il n'est pas pour autant libre de disposer de son temps, alors il place le sélecteur sur la position " mise à disposition " (avec le carré barré).
- Si le conducteur s'est immobilisé pour bénéficier d'un temps de pause ou de repos, ou de tout autre temps pendant lequel il est libre de disposer de son temps (repas par exemple), alors il place le sélecteur sur la position « repos » (avec le lit).



3.3 – Ouverture de l'appareil en cours de journée

Une ouverture de l'appareil pendant la journée n'est autorisée qu'à titre exceptionnel !

En effet, pendant tout le temps d'ouverture de l'appareil plus aucune inscription n'est possible sur le disque.

Le premier cas qui autorise l'ouverture de l'appareil est la récupération du disque à l'occasion d'un changement de véhicule ou d'un changement de conducteur dans le cadre du double équipage.

Le second cas qui autorise une éventuelle ouverture de l'appareil est un contrôle sur le disque du temps inscrit en "conduite" pour veiller à ne pas dépasser un temps de conduite continue ou journalier. Mais attention, pour ce qui est de ce type d'ouverture de l'appareil, il s'agit plus d'une tolérance que d'une autorisation !

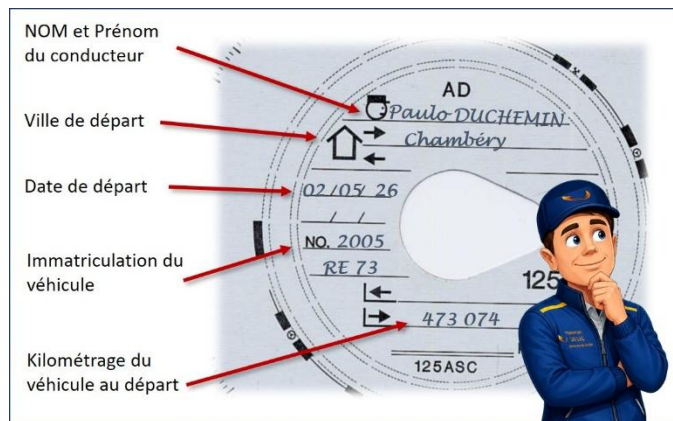


4 – Utilisation « classique » d'un disque pour une journée

4.1 – Compléter le disque à son « ouverture »

Avant d'insérer le disque dans l'appareil, pour "ouvrir" le disque, le conducteur doit indiquer aux emplacements prévus à cet effet les 5 indications suivantes :

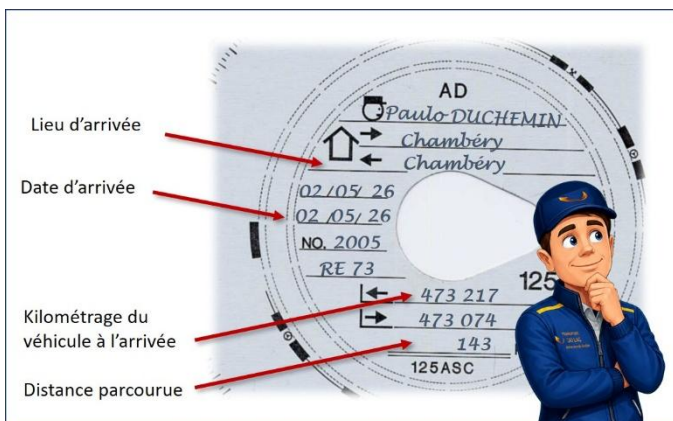
- Son **NOM et son Prénom**,
- La **localité de départ (nom de la commune)**
- La **date du jour**
- Le **numéro d'immatriculation du véhicule**
- Le **kilométrage affiché au compteur du véhicule, au départ.**



4.2 – Clôturer le disque en fin de journée

En toute fin de journée, pour "clôturer définitivement" le disque, le conducteur doit indiquer aux emplacements prévus à cet effet les indications suivantes :

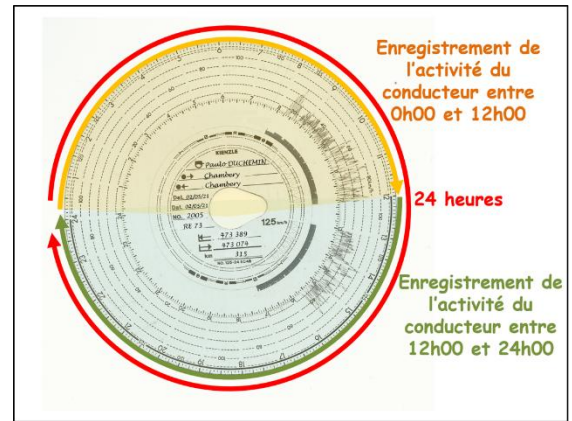
- La **localité d'arrivée (nom de la commune)**
- La **date du jour de cette arrivée (même si cette date est identique à la date de départ !)**
- Le **kilométrage affiché au compteur du véhicule, à l'arrivée.**
- La **distance parcourue**



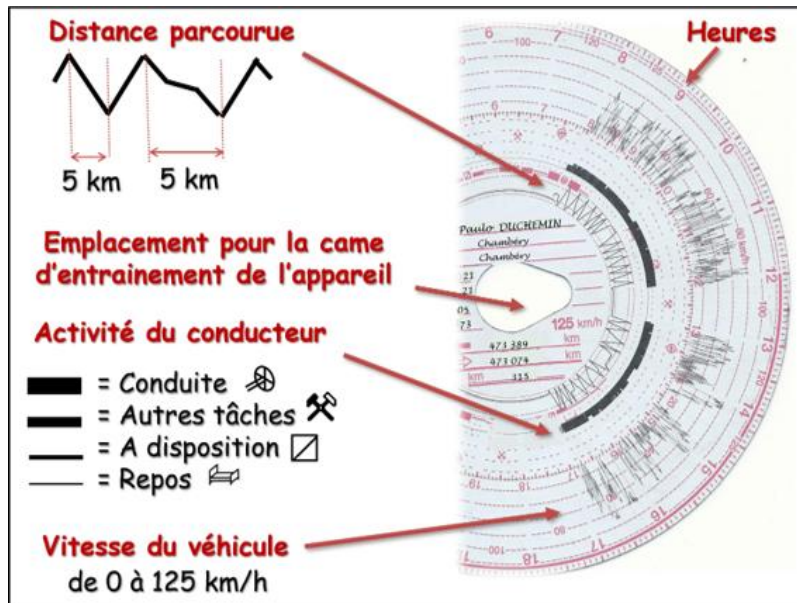
4.3 – 1 disque = 1 journée (24 heures maxi)

Le conducteur doit veiller à ce que son disque ne reste jamais plus de 24 heures dans l'appareil.
Dans le cas contraire les inscriptions des 2 journées vont se superposer sur le disque !

L'utilisation du disque pour une durée supérieure est passible d'une amende jusqu'à 750 euros si les données ne sont pas "perdus".



5 – Lecture d'un disque



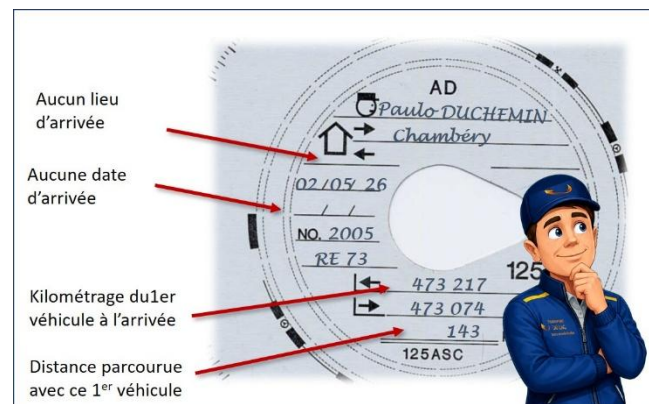
6 – Cas particulier de l'utilisation de plusieurs véhicules dans la même journée

6.1 – Clôture partielle du disque à l'occasion d'un changement de véhicule

Un conducteur utilisait depuis le début de sa journée un véhicule équipé d'un tachygraphe analogique.
Au cours de la journée, il est amené à changer de véhicule.

Le conducteur doit alors partiellement clôturer son disque en indiquant uniquement :

- Le kilométrage affiché au compteur du 1er véhicule,
- La distance parcourue



6.2 – Première situation : le nouveau véhicule utilisé est équipé d'un chronotachygraphe numérique

Un conducteur utilisait depuis le début de sa journée un véhicule équipé d'un tachygraphe analogique. Au cours de la journée, il est amené à changer de véhicule. Il doit alors partiellement clôturer son disque.

Si le nouveau véhicule utilisé est équipé d'un tachygraphe numérique alors le conducteur va conserver son disque partiellement clôturé jusqu'à la fin de sa journée.

Toutes ses activités réalisées avec ce nouveau véhicule seront alors conservées et enregistrées sur sa carte «conducteur».

En toute fin de journée, il indiquera sur le disque la localité d'arrivée finale et la date de fin de journée.

6.3 – Deuxième situation : le nouveau véhicule utilisé est équipé d'un chronotachygraphe analogique

Un conducteur utilisait depuis le début de sa journée un véhicule équipé d'un tachygraphe analogique. Au cours de la journée, il est amené à changer de véhicule. Il doit alors partiellement clôturer son disque (voir paragraphe 6.1).

Si le nouveau véhicule utilisé est, lui aussi, équipé d'un tachygraphe analogique, le conducteur rencontrer **2 situations possible :**

6.3.1 – Le disque déjà utilisé n'est pas compatible avec le tachygraphe de ce nouveau véhicule

Comportement à tenir lorsque le disque utilisé dans le tachygraphe du 1er véhicule utilisé n'est pas compatible avec le tachygraphe de ce nouveau véhicule :

Le conducteur va conserver avec lui ce premier disque partiellement clôturé jusqu'à la fin de sa journée. Toute son activité effectuée avec le deuxième véhicule sera alors enregistrée sur un deuxième disque compatible avec ce nouveau tachygraphe.

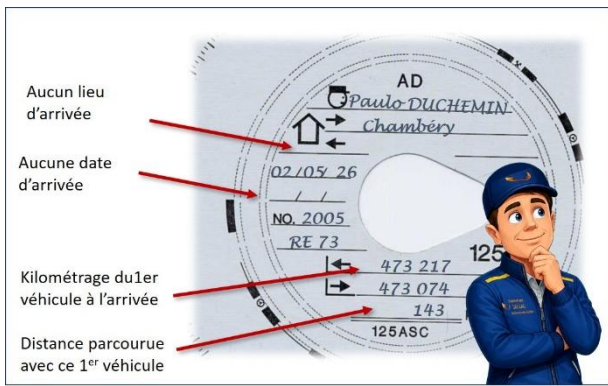
Il procède à l'ouverture du nouveau disque (comme vu dans le paragraphe 4.1)

En toute fin de journée, le conducteur clôture définitivement ses 2 disques.

6.3.2 – Le disque déjà utilisé est compatible avec le tachygraphe de ce nouveau véhicule

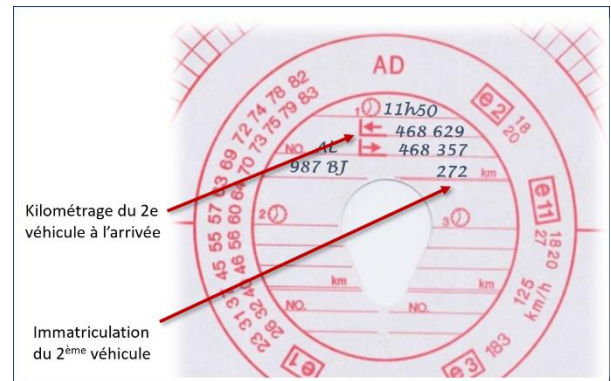
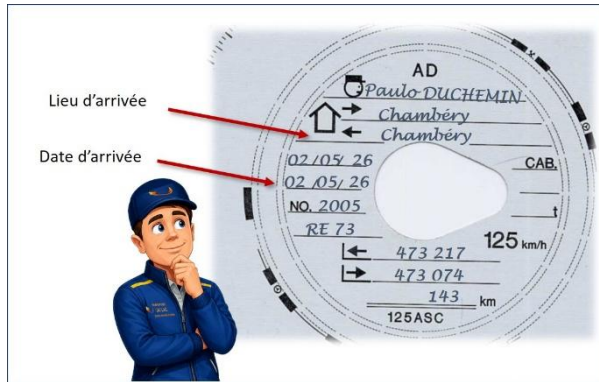
Le disque utilisé dans le tachygraphe du 1er véhicule utilisé est compatible avec le tachygraphe de ce nouveau véhicule : Le conducteur va partiellement clôturer le recto du disque et renseigner le verso du disque.





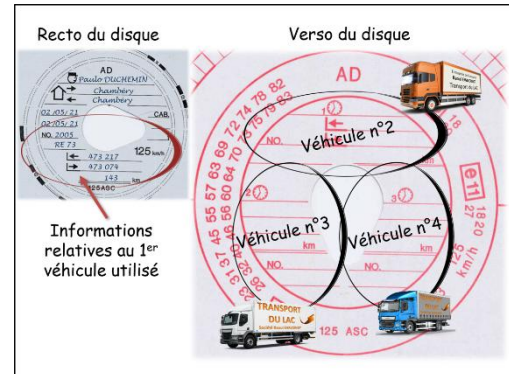
Puis ce disque sera inséré dans le tachygraphe du 2ème véhicule (sans le mettre à l'envers ! On place toujours le disque de façon à ce que les aiguilles de l'appareil soient en contact avec la face carbonée du disque)

En toute fin de journée, le conducteur clôture définitivement son disque tant sur le recto que sur le verso.



6.3.3 – Utilisation du même disque sur plusieurs changements de véhicules

Un même disque est prévu pour être utilisé jusqu'à 3 changements de véhicules dans la même période de 24 heures, toujours à condition que ce disque soit compatible avec les tachygraphes de ces 4 véhicules utilisés au cours de cette période.



7 – Cas particulier du double équipage :

7.1 – Appareils prévus pour le double équipage

Attention tous les tachygraphes analogiques n'ont pas été prévus pour le double équipage.

Lorsque c'est le cas, l'appareil dispose de **2 boutons de commutation d'activités** (conducteur 1 et conducteur 2).

Il faut donc penser à positionner correctement ces 2 boutons sur la bonne position, correspondant à l'activité des 2 conducteurs. Cette manipulation se fait exclusivement lors des arrêts du véhicule en dehors du contexte normal de la circulation.



En circulation, lorsque le conducteur 1 est en "conduite" (mode semi automatique de l'appareil déclenché par le mouvement des roues du véhicule), alors le conducteur 2 bascule automatiquement en position " Attente " (= sur la position dite du "carré barré")



7.2 – Position des disques dans l'appareil prévu pour le double équipage

Seul le disque du conducteur 1 peut être inscrit en "conduite" (avec inscription de la vitesse du véhicule, des distances parcourues...), en plus des 3 autres activités possible du conducteur.

Le disque du conducteur 2 peut inscrire des activités d'attente, d'autres tâches ou de repos, mais il ne peut pas recevoir les inscriptions liées à la conduite.

A chaque changement de conducteur, il faut interchanger les 2 disques dans l'appareil !

Le conducteur qui est au volant doit toujours vérifier que son disque est bien en position 1 (c'est la position avec disque visible lorsque l'appareil est ouvert) et il doit vérifier que son collègue, qui a prit la place de passager dans le véhicule, a bien son disque en position 2 (position "cachée" dans l'appareil, sous une plaque de séparation avec l'autre disque)

